

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées

**Premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de notamment permettre l'usage spécifique d'« Entrepreneur général et spécialisé » dans la zone C-1416**

### **1. Objet du projet de règlement**

Lors de la séance ordinaire du 26 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un premier projet du *Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de notamment permettre l'usage spécifique d'« Entrepreneur général et spécialisé » dans la zone C-1416*.

À cet effet, ce projet de règlement vient permettre l'agrandissement d'un bâtiment de nature commerciale dans la zone C-1416, situé dans le district de Rimouski-Est. Il vient aussi modifier la grille des usages et normes de ladite zone, afin d'autoriser les usages « Entrepreneur général et spécialisé », « Entrepreneur de nettoyage après sinistre » et « Entrepôt et mini-entrepôt », de la classe d'usage « Commerce lourd (C6) ». Il vient également modifier la grille des usages et normes, afin d'y interdire l'entreposage extérieur pour la classe d'usage « Commerce lourd (C6) ».

### **2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 9 février 2026** à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une consultation écrite se tiendra également du **mercredi 28 janvier 2026 au mardi 10 février 2026, à 12 h**. Tout intéressé peut participer à cette consultation en cliquant sur le [lien suivant](#).

### **3. Description du territoire visée**

Le territoire visé par le projet de règlement est situé dans le district Rimouski-Est, entre le boulevard du Rivage, la 3<sup>e</sup> avenue, la rue des Voiliers, l'avenue du Havre, la montée Industrielle-et-commerciale.

Un croquis indiquant l'emplacement de la zone concernée et des zones contiguës est joint à la fin du présent avis.

### **4. Approbation référendaire**

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

### **5. Documentation**

Il est possible de consulter la présentation du projet de règlement en cliquant sur le [lien suivant](#).

Le projet de résolution et le croquis peuvent également être consultés de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) en faisant la demande :
  - par téléphone au **418 724-3125**;
  - par écrit à l'adresse [greffe@rimouski.ca](mailto:greffe@rimouski.ca).

- c) en consultant le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : <https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux>

Rimouski, le 28 janvier 2026

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage, afin de notamment permettre l'usage spécifique d' « entrepreneur général et spécialisé » dans la zone C-1416

Zone C-1416  
District Rimouski-Est

**Zone concernée:**

C-1416

**Zones contiguës:**

P-1415, H-1419, H-1421,  
H-1438 et AN-1447

**Légende**

- Limite de zonage
- Limite cadastrale
- Zone concernée
- Zone contiguë

**Type de Zonage**

- A: Agricole
- AN: Aire naturelle
- C: Commercial
- F: Forestier
- H: Habitation
- I: Industriel
- P: Communautaire et utilité publique
- R: Récréatif

